

PROJET D'ETABLISSEMENT CRECHE MULTI ACCUEIL ADMR DU VALS DU DAUPHINE

Mise en application

1 er octobre 2021



I-/ LE PROJET POLITIQUE ET LES VALEURS DE L'ADMR

Le projet politique de l'ADMR vise à permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles, de la naissance à la fin de vie. Chaque personne, chaque famille est considérée comme autonome. Chacun est acteur de sa propre vie, libre de décider, avec l'accompagnement éventuel de son entourage et de l'association, de ce qu'il souhaite en matière de services.

Depuis sa création, l'ADMR s'adapte à l'évolution de la société, anticipe et accompagne les attentes des personnes, des aidants et des familles.

L'ADMR est un réseau de proximité, qui participe à l'animation des territoires : employeurs responsables et entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire, les associations ADMR sont les acteurs majeurs du développement local. Bénévoles et salariés des associations locales développent une action collective de qualité porteuse de fraternité, de réciprocité de solidarité et de lien social.

Issus de la société civile, les bénévoles de l'ADMR sont au cœur de cette action de veille, d'innovation sociale, de services et de création de partenariats.

Les salariés, en tant que professionnels des services à la personne, œuvrent à créer une relation de proximité avec les personnes et les familles accompagnées, par leur présence et leur qualité d'écoute.

L'ADMR c'est également la force d'un réseau, qui se caractérise par un maillage de l'ensemble du territoire à travers des associations locales à taille humaine.

Ce modèle de réseau intégré permet de mettre en pratique le principe de subsidiarité qui est au cœur du projet ADMR, et par le même conduit à rechercher en permanence le niveau le plus pertinent pour agir.

C'est pourquoi nous nous engageons à promouvoir, à faire vivre et à respecter ce projet politique autour de 4 grandes valeurs :

L'universalité : nous sommes au service de toutes les personnes, à tous les âges de la vie, qu'elles soient malades ou en pleine santé. Pour nous, l'universalité c'est répondre aux besoins de tous avec la meilleure offre de service.

La proximité : Bien répondre aux besoins et aux attentes de nos clients requiert la plus grande proximité. C'est grâce à l'importance et à l'efficacité de notre réseau d'associations locales que nous pouvons nous y engager.

Le respect de la personne : notre challenge au quotidien est le respect du choix de vie des personnes tout en préservant leur autonomie.

La citoyenneté : Bénévoles et salariés conjuguent leurs talents au service de tous.

Procurant des services à nos clients, nous créons des métiers et des emplois, c'est notre engagement citoyen.

Premier réseau associatif français de proximité, l'ADMR est la référence du service à la personne depuis 70 ans. Par conviction et engagement, le quotidien de nos clients est notre métier. À l'ADMR, nous sommes reconnus pour nos compétences et notre expérience dans quatre domaines de service :

AUTONOMIE - DOMICILE - FAMILLE - SANTE

L'ADMR, c'est 2 950 associations sur l'ensemble du territoire, regroupant 105 000 bénévoles et 100 000 salariés. Ils agissent chaque jour pour apporter un service à domicile sur mesure à près de 723 400 clients.

Engagé depuis ses origines dans l'accompagnement des familles, notre réseau s'est naturellement tourné vers l'enfance et la jeunesse. L'ADMR a opéré, depuis de nombreuses années, une diversification de ses services, afin d'offrir aux familles des solutions d'accueil tout à la fois sécurisantes et épanouissantes pour les enfants, pratiques et rassurantes pour les parents.

L'enfance et la jeunesse sont donc des orientations majeures pour l'ADMR, s'intégrant pleinement dans notre projet politique.

Au sein de notre réseau, différents accompagnements et services sont proposés à toutes les familles : garde d'enfant à domicile, des crèches multi-accueil, des micro-crèches, haltegarderie, accueils périscolaires, accueils de loisirs, accompagnement au domicile réalisées par les TISF et les aides à domicile, des actions collectives, ... Aujourd'hui, on compte plus de 200 structures d'accueil petite enfance et de loisirs dans le réseau ADMR qui accompagnent près de 51 000 familles sur tout le territoire.

1. LA FORCE D'UN RESEAU INTEGRE

L'histoire des Associations de Service d'Aide à Domicile de l'Isère s'inscrit dans celle du Réseau national.

Dès l'origine, l'objectif de ce service est double :

- Aider les familles dans les tâches quotidiennes
- Créer des emplois de proximité

1945 – La France sort de la guerre et l'ADMR fait ses premiers pas dans le milieu rural. Les pionniers qui créent et structurent l'ADMR sont François Romatif et Marie Godinot, fondateurs du mouvement. Issus du mouvement familial rural (MFR), ils créent un nouveau service : l'Aide familiale rurale (AFR). Dès l'origine, l'objectif de ce service est double : aider les familles dans les tâches quotidiennes et créer des emplois de proximité.

Juillet 1945 - Naissance à Communal (ancienne commune iséroise, rattachée au Rhône à ce jour) de la première association AFR.

1946 - Création de l'Union nationale ADMR.

1949 - Publication d'un décret reconnaissant officiellement la profession de travailleuse familiale.

1962 - Publication du rapport Laroque à l'origine de différentes mesures en faveur des personnes âgées et de la mise en place de prestations « aide-ménagère ».

1965 - Embauche des premières aides ménagères qui marque le début de la diversification des services vers l'aide aux personnes âgées.

1970 - Signature de la convention collective ADMR.

1976 - Premier grand tournant avec l'adoption d'un nouveau sigle ADMR (Aide à domicile en milieu rural) pour concrétiser la diversification de l'activité vers les personnes âgées.

1978 - Reprise du premier centre de soins par l'ADMR.

1980 - Ouverture du premier Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour personnes âgées.

1981 - Création du service auxiliaire de vie pour les personnes âgées et/ou handicapées.

1988 - Reconnaissance officielle de la profession d'aide à domicile avec la création du CAFAD (Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile). De nouveaux services sont créés : livraison de repas, téléassistance Filien ADMR, accueil de la petite enfance, petites unités de vie...

1995 - 50ème anniversaire de l'ADMR à Paris et adoption d'un nouveau logo qui positionne l'ADMR comme « l'Association du service à domicile ».

1999 - L'ADMR crée le concept de « Maison des Services ».

- La travailleuse familiale devient TISF (Technicienne de l'intervention sociale et familiale).
- Création des Domiciliennes : structure ayant pour vocation d'administrer les participations de l'Union nationale dans les sociétés créées pour gérer des outils nationaux (informatique, recrutement, formation, assistance, téléassistance...).

Entre 2000 et 2003

- Publication de la norme AFNOR des services à la personne.
- Création de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).
- Intégration des services d'aide à domicile aux personnes âgées et aux personnes handicapées dans la loi du 2 janvier 2002.
- Création du DEAVS (diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale)
- Mise en place de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
- L'ADMR est partenaire de la grande cause nationale Fraternité.

2006 - L'ADMR lance l'enseigne Personia en partenariat avec le Crédit Mutuel et AG2R. Le réseau s'engage dans une démarche qualité en vue de certifier l'ensemble des associations locales. L'ADMR réunit son réseau à la maison de la Mutualité, à Paris, pour réfléchir à l'adaptation du réseau au nouvel environnement politique et juridique des services à la personne.

2007 - Le secteur des services à la personne connaît une forte croissance après la mise en place du plan Borloo. En réponse aux nouvelles demandes, l'ADMR enrichit son offre et développe des prestations de ménage, repassage, petit jardinage, transport accompagné. Elle se positionne également sur l'accueil collectif et individuel des jeunes enfants.

2008 - L'ADMR met en œuvre son plan pluriannuel de développement, le CAP 2008-2011.

2010 - Déploiement de la nouvelle identité visuelle.

2011 - L'ADMR met en œuvre son 2ème plan pluriannuel de développement : le CAP 2012-2015

2012 - Entrée en vigueur de la Convention collective de branche de l'Aide à domicile au 1er janvier 2012.

2. HISTOIRE ET TEMPS FORT DE L'ADMR

L'ADMR est présente dans toute la France et constitue un réseau intégré basé sur un système de responsabilités partagées. Chacun (au niveau local, fédéral ou national), a un rôle à jouer, des responsabilités propres, est indispensable à la bonne marche de l'ADMR et à la réalisation de son projet.

Les associations locales

Les associations locales, au nombre de 2950 en France, adhèrent à des statuts-type et assument la responsabilité directe de l'organisation des services et la gestion du personnel. En leur sein, bénévoles et salariés mettent en œuvre les services à la personne. Ces associations qui quadrillent l'ensemble du territoire sont créées à l'initiative des habitants d'une ou plusieurs communes pour répondre aux attentes de la population. Chaque association est administrée par une équipe de bénévoles, employeur des intervenants à domicile. Les associations travaillent en collaboration avec les acteurs locaux et départementaux

Les fédérations départementales

Les associations ADMR sont regroupées au sein de 94 fédérations. Emanation démocratique des associations locales, les fédérations mutualisent un certain nombre de fonctions pour le compte des associations locales.

Elles accompagnent les associations dans la réalisation de leurs projets, leur fournissent un soutien administratif et financier, forment les bénévoles et les salariés.

Elles représentent l'ADMR auprès des instances politiques, administratives et économiques du département et négocient les conventions avec les organismes publics et privés.

L'union nationale

L'Union Nationale représente le mouvement auprès des ministères, du parlement et de toutes les instances nationales. Elle définit la politique générale et anime le réseau.

II-/ Présentation de la structure et son fonctionnement

1 L'association porteuse du projet et son Histoire

L'association porteuse de la structure est l'association ADMR de ST GEOIR EN VALDAINE dont le siège est situé 590 route du Bourg à St Geoire en Valdaine.

L'association ADMR ST GEOIR EN VALDAINE est une association loi 1901 dont le numéro de récépissé à la préfecture est le W382005608 et déclarée au Journal Officiel le 11 juillet 2017

Le Conseil d'administration de l'association porteuse du projet est composé de :

Président : Daniele DUMAS

Vice-président : CHRISTIANE PERRIN

Trésorier : CHRISTIANE GOY

Trésorier-adjoint : CHANTAL BERGER

Secrétaire : SUZANNE BERGER

L'association ADMR de St Geoire en Valdaine est implantée depuis 1971 sur le territoire de la Valdaine au sein du département de l'Isère à travers des services offerts à la population dans les champs du médico-social et de la famille.

Implantée en milieu rural et face à l'absence de structures d'accueil de la petite enfance, la communauté de communes a acté l'implantation d'une halte-garderie itinérante, afin de répondre aux attentes de la population et d'être au plus près des besoins des familles. L'accueil souhaité est de quelques heures à des journées entières.

Avec les années les besoins des familles ont évolué. C'est pourquoi avec le soutien de la communauté de commune du VALS DU DAUPHINE et la commune du BATIE DU DIVISIN l'ADMR s'est inscrit dans le projet d'ouverture d'un multi accueil, et ainsi adapté ses modes d'accueil aux besoins des familles du territoire.

Diversifier les types d'accueil pour répondre aux besoins de tous.

Ce mode d'accueil plus souple permet de combiner à la fois des accueils réguliers avec un planning prévu à l'avance, un accueil occasionnel et d'urgence.

L'amplitude horaire plus large (7h30 18h30) permet ainsi aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Le multi accueil sera portée par les administrateurs et les bénévoles actifs de l'association de St GEOIRE EN VALDAINE Cette association locale reste au plus proche des besoins et des attentes de la population concernée.

Les parents ont ainsi la possibilité de s'impliquer selon leurs souhaits dans la vie associative de l'association (assemblée générale, conseil d'administration,).

2 Les locaux

L'établissement comprend :

- La pièce de vie, située au cœur de l'espace, (accueille enfants et parents). Son aménagement répond au besoin de découverte et d'exploration de l'enfant en fonction de son développement psychomoteur. Chaque enfant appréhende le jeu à sa manière, laissant libre cours à son imagination en utilisant les différents coins aménagés à son intention : livres, dînette et poupées, repos, structure de Motricité, meubles à jouets... sans oublier l'espace protégé pour les bébés.
- Le coin dortoir reliées à la pièce de vie. Il permet de proposer une sieste aux enfants qui ont besoin de dormir ou de se reposer
- La zone de restauration.
- L'extérieur. : Vélos, trottinettes, ballons, l'extérieur est perçu comme une extension (en plein air) de la salle de vie ; elle permet aussi aux enfants de se familiariser avec les bruits (cloche d'église, voitures, tracteurs oiseaux) ; l'espace extérieur n'est pas attenant à la structure.
- La pièce de change, distincte des autres espaces, est constituée de toilettes et d'une Table de change. Elle donne ainsi la possibilité de respecter l'intimité des enfants.

2 L'équipe pédagogique

Elle se compose de professionnels aux compétences complémentaires :

Une Directrice qui :

- Assure le suivi et la mise en œuvre du projet d'accueil et la vérification de la bonne application de son contenu.
- Assure également la coordination de l'équipe d'encadrement et favorise l'organisation d'activités à l'extérieur de la structure.
- Garanti la qualité de l'accueil des enfants et du suivi des relations avec les familles.
 - Assure la gestion des absences, des formations, le suivi du temps de travail au regard de la modulation et des effectifs.

- Transmet les évaluations annuelles, les statistiques trimestrielles, la mise à jour du règlement de fonctionnement, et du projet d'établissement travaillés avec l'équipe.
- Contribue à la santé de l'enfant dans ses différents lieux de vie.

En l'absence de la directrice, la continuité de direction est confiée à une personne diplômée d'état.

Educatrice Jeune Enfants qui :

- Contribue à l'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans la structure ;
- QIntervient pour des fonctions de prévention, éducation et coordination. Il a un rôle pédagogique auprès de l'équipe et des enfants, dynamise et coordonne les différents projets.
- Veille à rester disponible pour les enfants et la famille. Grâce à l'observation, il propose des activités adaptées à leurs besoins et fait évoluer l'espace selon les capacités de l'enfant en collaboration avec les auxiliaires.

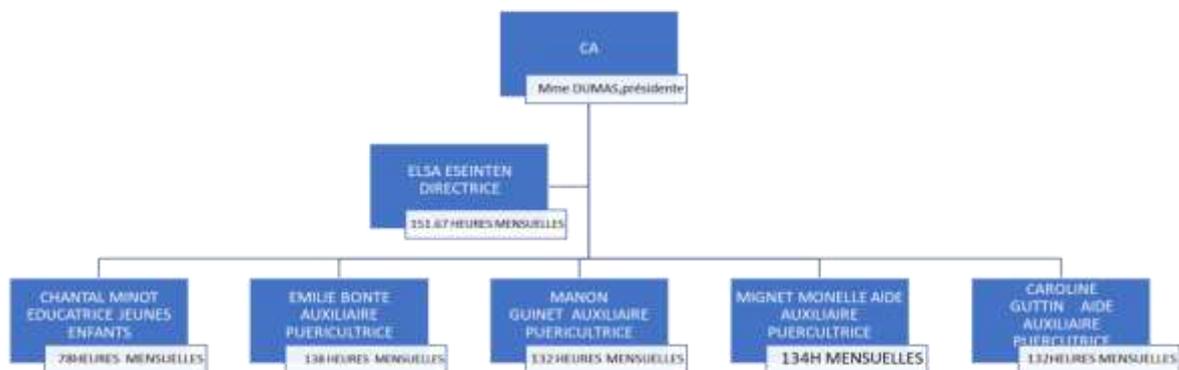
Auxiliaires de puériculture qui :

- Accueille et encadre les enfants,
- Veille à leur sécurité et leur bien-être en instaurant une relation de confiance et des repères rassurants.
- Identifie les besoins de chaque enfant et y répond.

Auxiliaire de crèche (titulaire d'un CAP petite enfance) qui :

- Accueille et encadre les enfants,
- Veille à leur sécurité et leur bien-être en instaurant une relation de confiance et des repères rassurants.
- Identifie les besoins de chaque enfant et y répond.

[Organigramme](#)



3 L'inscription

Caractéristiques fonctionnelles

Un contrat enfance a été signé entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et les municipalités pour la mise en œuvre d'une politique d'action sociale globale et concertée en faveur des enfants de moins de six ans

En 2016, les communes signataires sont les communes de la Communauté de communes du Vals du Dauphiné

Il est convenu que l'accueil des enfants originaires des communes qui financent le Multi accueil soit prioritaire.

Les enfants originaires des communes extérieures peuvent être accueillis sous réserve de place disponible, le tarif proposé est alors majoré de 10 %.

Pour bénéficier des services du Multi accueil, les familles doivent s'inscrire. Un dossier d'inscription est remis, qui reprend toutes les informations administratives nécessaires.

Les modalités d'inscription et d'admission, les familles doivent se référer au règlement de fonctionnement de la structure.

L'adaptation de l'enfant

L'accueil de l'enfant dans une structure d'accueil est sa première expérience d'une séparation vis-à-vis de ses parents. Pour faciliter ce passage, une étape d'adaptation permet à l'enfant de passer progressivement de son univers familial à un lieu de vie différent. Elle nécessite la collaboration des parents et de l'équipe de professionnels.

La réussite de cette étape garantit le bon déroulé de l'accueil et de l'intégration de l'enfant.

Ce moment est essentiel :

- Pour l'enfant : il fait connaissance avec de nouvelles personnes, de nouveaux locaux, et fait une expérience de séparation.
- Pour les parents : ils découvrent le nouveau cadre de vie de leur enfant et partagent des moments qui favorisent un climat de confiance
- Pour les professionnels : ils prennent connaissance du rythme et des habitudes de l'enfant. Grâce aux parents, ils apprennent à reconnaître sa façon de s'exprimer, ses besoins et comment y répondre dans la continuité de ce qu'il connaît déjà.

L'adaptation est propre à chaque enfant et à chaque famille.

Exemple d'adaptation :

- 1/2h à 1h avec les parents
- 2ème jour : petit temps avec le parent puis seul 30 min
- Le jour suivant : 1h puis un peu plus chaque jour afin d'arriver à une « petite journée » au bout d'une semaine.

Ceci n'est qu'un exemple et s'adapte à chaque enfant et situation des parents

III-/ Le projet de l'établissement et de l'enfant

1 Le projet éducatif

Les objectifs du projet éducatif sont d'une part de garantir la qualité de l'accueil, de la santé, des soins, du développement, de l'éveil et du bien-être des enfants et d'autre part, de préciser les modalités d'accueil de l'enfant et de sa famille.

Le projet éducatif se base sur des valeurs éducatives telles que :

- Respect de l'enfant
- Confiance réciproque
- Bienveillance
- Partage
- Esprit d'équipe

La base de travail de l'équipe et le déroulement des journées s'appuient sur l'observation des enfants en respectant les rituels mis en place par l'équipe.

Les principaux objectifs du projet éducatif et pédagogique de la structure sont d'accompagner l'enfant dans ses acquisitions, de favoriser son éveil dans une structure collective et de répondre au besoin spécifique de l'enfant (physique et psychique) tel que le :

Besoin de sécurité

L'enfant doit être à l'aise et se sentir en confiance avec les adultes qui l'encadrent comme avec les autres enfants et ce, dans les différents lieux de vie (coin sieste, salle d'activité, coin repas, jardin, toilettes).

Pour que l'enfant trouve cette confiance, un accueil régulier est préférable. L'enfant recherche la présence de l'adulte à certains moments pour :

- Lui demander de l'aide, pour effectuer certaines tâches,
- Qu'il participe à un jeu avec lui,
- Qu'il le regarde s'amuser,
- Qu'il le regarde faire des activités.

L'enfant est donc fier de montrer ce qu'il sait faire et il attend les félicitations et les encouragements de l'adulte.

Besoin d'espace d'expression libre

L'enfant doit pouvoir jouer et se mouvoir librement.

Il est nécessaire d'avoir différents espaces de libertés comme le coin poupées, le coin dinette, l'espace lecture ou le coin sécurisé pour les plus jeunes.

Besoin d'autonomie :

L'enfant doit se sentir libre de choisir le copain, le jeu ou l'activité suivant ses affinités et ses goûts.

L'adulte doit être à l'écoute des désirs de l'enfant et l'orienter si nécessaire vers un jeu ou une activité. L'enfant apprend petit à petit à faire seul et à prendre conscience de ses possibilités et de ses limites.

Besoin de socialisation :

L'enfant apprend à vivre en groupe et à partager les moments rituels de la journée avec les copains (les goûters et le repas, la sieste, les jeux,).

Lors de situation conflictuelle, l'enfant apprend à respecter l'autre et à ne pas utiliser la violence (comme pincer, mordre, griffer, tirer les cheveux...) mais la parole (quand cela est possible).

Il participe à des jeux et des activités où il apprend avec les autres et à communiquer. L'enfant, à son arrivée, a, en général, un comportement égocentrique.

Il n'est pas habitué à prêter des objets personnels. Il a donc un apprentissage à faire. L'enfant, vers 24 mois environ, va jouer des jeux symboliques. Il va, en effet, imiter les gestes et les paroles des adultes.

2 Les repas

Les repas permettent de répondre aux besoins nutritionnels des enfants, tout en leur faisant découvrir de nouveaux goûts, de nouvelles textures ou saveurs.

Ces temps de repas sont des moments importants de plaisir, d'échange et de convivialité et rythment les moments de la journée.

Les enfants sont invités à participer à la mise en place du repas afin de les responsabiliser et les impliquer. Cela permet également à l'enfant d'avoir un moment individuel avec l'adulte, les plus grands partagent leur repas avec un membre de l'équipe.

Les plus petits prendront leur repas en relation individuelle avec l'adulte.

Les bébés prendront le biberon dans les bras d'une professionnelle.

Le déjeuner et le goûter sont compris dans le tarif.

Les repas sont livrés en liaison froide par un prestataire agréé nommé API Restauration.

Ces repas sont équilibrés et adaptés à la semaine et à l'âge de chacun des enfants.

Les menus sont affichés dans le hall d'accueil.

Si la santé de votre enfant nécessite un régime alimentaire (temporaire ou non), l'établissement en tient compte. Pensez également à nous signaler les éventuelles allergies alimentaires de votre enfant.

Ce sont également des moments où l'équipe apprend à l'enfant à respecter les codes sociaux liés à l'alimentation : ne pas jouer avec la nourriture, dire merci lorsqu'on le sert, respecter les autres, ...

3 L'hygiène et les soins

La journée de votre enfant est en partie rythmée par les temps de change. Les temps de change permettent d'assurer la propreté et le bien-être de l'enfant, mais sont également un temps relationnel entre l'enfant et le professionnel.

Des accompagnements au pot sont organisés pour les enfants qui sont en cours d'apprentissage de la propreté. L'équipe est présente pour les accompagner et les rassurer en cas d'accident.

Les plus grands sont invités à se rendre aux toilettes eux-mêmes, à différents moments de la journée.

L'équipe prend garde à apprendre aux enfants les notions d'hygiène, en les incitant à se laver régulièrement les mains (après avoir été aux toilettes, avant les repas).

L'équipe peut assurer des soins simples au quotidien tout au long de la journée : soins du nez, soins des yeux, etc. Il est demandé aux parents de bien vouloir fournir le matériel nécessaire (vêtements de change, crème solaire chapeau...)

4 Traitement médical

Le personnel de la structure n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants.

Les parents doivent organiser avec le médecin traitant, la prise des traitements le matin et le soir, hors des temps d'accueil.

Les problèmes de santé des enfants (vaccinations récentes, traitements) doivent être signalés aux professionnels de la structure.

Pour les enfants qui présentent une allergie alimentaire, une maladie chronique ou un handicap, ces éléments seront précisés dans le projet d'accueil individualisé (PAI) qui sera établi par la structure.

Pour les enfants en situation de handicap, un accueil adapté est défini dans le projet d'accueil individualisé et mis en œuvre par l'équipe.

5 Le sommeil

Les enfants dorment dans un dortoir où ils disposent d'un lit individuel à barreau pour les plus petits ou en couchettes pour les marcheurs.

Le couchage est adapté en fonction de la tenue des enfants et de la température (couettes, draps, turbulette pour les plus petits.

Afin de garantir une qualité de sommeil aux enfants les dortoirs sont aménagés en fonction du rythme de chacun. Une professionnelle accompagne la sieste des plus grands, tandis qu'une surveillance est mise en place toutes les 10 minutes dans le dortoir des « bébés », un babyphone est installé.

Le rythme de sommeil de chaque enfant doit être respecté et « ritualisé » avec ses objets transitionnels.

Les enfants ne sont pas réveillés, même pour le repas. Les réveils se font de manière échelonnée tout au long de l'après-midi. Afin de favoriser l'endormissement des enfants, un temps calme est mis en place avant la sieste.

Les parents sont invités à informer la structure de toutes situations ou changement qui pourraient influencer sur le sommeil « habituel » de l'enfant.

Les rituels de sommeil sont en adéquation avec les normes de sécurité en vigueur (les enfants sont couchés sur le dos dans une turbulette, aucun objet dans le lit en dehors du doudou)

6 Les activités

Les professionnels sont à l'écoute pour apporter des activités encadrées aux enfants en fonction de la dynamique du groupe et des besoins des enfants. Ces activités sont installées par les professionnels sans les proposer de façon formelle afin de susciter la curiosité des enfants, qui participent ou non à ce temps.

Ces temps sont très importants dans l'apprentissage des règles de collectivité, du respect de l'autre, du partage, de l'entraide et du respect de consignes simples.

A certains moments des activités lui seront proposées en groupe, permettant de développer la sociabilité

7 Les activités en extérieur

Un jardin clos et sécurisé est aménagé pour que les enfants puissent sortir au maximum. Néanmoins, cet espace n'étant pas attenant, le déplacement pour s'y rendre nécessite un protocole spécifique. De ce fait les enfants ne pourront se rendre au jardin que lorsque 4 professionnels seront présents dans le bâtiment.

D'autres sorties peuvent être envisagées notamment à la bibliothèque ou dans le parc, pour cela nous pourrions faire appel aux parents afin de nous accompagner.

L'espace extérieur est indispensable pour répondre aux besoins fondamentaux d'exploration, d'activité motrices et multisensorielles.

IV-/L'accueil au quotidien

L'ensemble des éléments développés ci-dessous sont identifiés dans le règlement de fonctionnement¹

1 Arrivées et départs

Le multi accueil est ouvert sur une amplitude allant de 7h30 à 18h30...

Pour faciliter l'adaptation du rythme de l'enfant, les parents sont invités à déposer leur enfant de 7h30 à 9h30, et de le récupérer partir de 16h00 ou 11h30 pour la demi-journée sans repas et 12h30 pour la demi-journée avec les repas

¹ Le règlement de fonctionnement est un document réglementaire qui permet : de traduire les orientations définies dans le projet d'établissement ; de décrire l'organisation et le fonctionnement concret de la structure. Ce document est remis aux parents lors de l'inscription de leur enfant. L'équipe vous invite à vous y reporter pour plus de précisions.

Les enfants qui arrivent doivent avoir pris leur petit déjeuner.

Il est important que les parents prévoient une petite marge afin d'expliquer à leur enfant le moment de la séparation (matin) et d'avoir du temps pour quitter les autres enfants et échanger avec l'équipe (après-midi).

Si pour quelque raison, vous arrivez en retard, il est impératif de téléphoner à la crèche afin d'en expliquer les motifs.

La structure rappelle aux parents qu'il est important de respecter les horaires qui sont prévus dans le contrat.

Les parents s'engagent à venir chercher leur enfant si au cours de la journée son état de santé se dégrade. En cas de fièvre élevée (supérieure à 38,5°), l'enfant peut être refusé. En cas d'urgence, le responsable prend les mesures nécessaires en contactant la famille et s'il y a lieu le SAMU ou les pompiers. La famille sera immédiatement prévenue.

Après une maladie contagieuse, l'enfant ne pourra réintégrer le multi accueil que sur présentation d'un certificat médical de non contagion. Toute maladie contagieuse dans l'environnement de l'enfant devra être signalée au personnel de la structure.

2 L'organisation du quotidien

La multi accueil demande aux parents de bien vouloir fournir un trousseau, permettant d'assurer le bien-être de l'enfant au quotidien, notamment :

- Un change complet si besoin,
- Les objets « rituels » (tétine, doudou, peluche),
- De la crème pour le siège,
- Sérum physiologique,
- Mouchoirs en papier,
- Des lunettes de soleil,
- Une casquette ou un bonnet, en fonction de la saison,
- Une paire de chaussons,
- Un maillot de bains pour les jeux d'eau l'été,
- ...

Chacun des éléments du trousseau doivent être marqués au nom et prénom de l'enfant. Les trousseaux des enfants sont stockés dans un placard collectif

3 Le déroulé d'une journée type

Les journées sont ritualisées ce qui donne aux enfants des repères temporels sécurisants.

- Le temps d'accueil : le moment des transmissions le matin est privilégié par la présence d'une professionnelle entièrement consacrée à l'accueil. Cela est possible car il y a deux professionnelles. Le parent est invité à accompagner son enfant jusqu'à l'espace de jeu, l'installer avec la professionnelle présente dans la salle afin de faire la transition.

-L'aménagement de l'espace A travers les jeux l'enfant se découvre et découvre les autres en utilisant librement et en choisissant les jeux mis à sa disposition.

L'enfant peut courir, grimper, sauter, se cacher s'isoler, se reposer ou ne rien faire.

Afin de favoriser le jeu libre et autonome de l'enfant, le lieu de vie est aménagé en différents espaces (coins jeux symboliques, motricité, livres et comptines) qui permettent de répondre à tous ses besoins d'exploration.

Nous sommes très attachés à la notion de motricité libre, cet espace est en permanence accessible aux enfants.

L'espace bébés est aménagé de tel sorte qu'ils soient laissé libre de leurs mouvements sous le regard bienveillant de l'adulte.

- Temps de regroupement Un temps de regroupement formel est prévu chaque jour une fois le groupe constitué, il s'articule autour d'un temps sur le tapis avec chanson, comptines selon la sensibilité de la professionnelle.

V-/ La place des parents

1 La relation avec les parents

Tout au long de l'accueil de l'enfant dans multi accueil, des temps d'échanges et des rencontres sont organisées. Ces temps permettent d'aider l'équipe à comprendre les besoins de l'enfant (sa personnalité, ses goûts, ses habitudes, ses rythmes, etc.). Par ailleurs, ils permettent à l'équipe d'échanger avec les parents sur l'évolution de l'enfant (comportement, interactions avec les autres enfants, nouvelles compétences, santé,).

Certains temps d'échanges sont formels :

- Rencontres organisées à l'accueil de l'enfant, et à son départ,
- Rencontres pendant la phase d'adaptation,
- Rencontres en cas de problèmes particuliers

Des rencontres régulières sont organisées entre les parents afin de faire le point.

Des informations sur l'organisation peuvent également être communiquées aux parents par courrier ou par voie d'affichage dans les locaux de la structure (menus de la semaine, planning des sorties, etc.).

Des temps plus informels sont également possibles tout au long du séjour de l'enfant au sein du multi accueil :

- Echanges avec l'équipe lorsque les parents viennent rechercher leur enfant,
- Moments festifs et conviviaux comme des « cafés parents » et « soirée pyjamas »

Afin d'associer davantage les familles à la vie de la structure et afin que celle-ci réponde toujours mieux aux attentes des parents, un effort particulier sera porté pour que les familles

puissent se réunir, échanger avec le personnel et être associées aux réflexions qui pourraient être menées.

2 Les autorisations parentales

Afin d'accompagner les enfants au mieux dans le respect des responsabilités de chacun, nous invitons les parents à remplir des lettres d'autorisation parentales. Ces autorisations sont annexées au dossier d'inscription de l'enfant :

- Autorisation de prendre des photos, des vidéos et de les diffuser,
- Autorisation de sortie (pour que l'enfant participe aux sorties extérieures),
- Autorisation de soins par le personnel diplômé (pour soigner les bosses, les plaies superficielles, les piqûres de moustique, ...)
- Autorisation désignant les personnes autorisées à venir récupérer l'enfant

VI-/ FONCTIONNEMENT GENERAL ET CAPACITE D'ACCUEIL

1- Horaires et jours d'ouverture

Le multi accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

L'établissement est ouvert toute l'année, à l'exception de la fermeture pour congés annuels d'une durée de 5 semaines, généralement :

- la seconde semaine des vacances de printemps
- 3 premières semaines au mois d'août
- la seconde semaine des vacances de Noël
- Le pont de l'ascension

La capacité d'accueil de l'établissement est de 15 enfants.

2- Dispositions particulières pour l'accueil d'enfants porteur de handicap ou atteint d'une maladie chronique

Les locaux de la structure permettent l'accueil d'enfants porteurs de handicaps. L'équipe est consciente du bénéfice qu'un lieu de vie collectif peut leur apporter.

L'accompagnement de ces enfants et de leurs parents se fera par une écoute et une disponibilité toute particulière des professionnelles de la structure.

Selon le handicap ou les difficultés de l'enfant, le personnel sera guidé et conseillé par le médecin de PMI ainsi que de l'équipe de soin entourant l'enfant. Chaque situation nécessitant l'élaboration d'un projet d'accueil individualisé, l'équipe prendra appui sur celui-ci pour faciliter l'accueil de l'enfant.

3- Organisation de l'équipe d'encadrement.

Les réunions d'équipe participent à la cohésion d'équipe

Réunions d'organisation pour coordonner le travail pluridisciplinaire de l'équipe ou les principales animations proposées au cours de l'année.

- Réunions d'échanges qui permettent une harmonisation des pratiques quotidiennes de l'équipe éducative.

Chaque jour, les personnels évaluent, expérimentent, ajustent, s'adaptent à chaque situation. Il importe, qu'ils puissent parler des difficultés d'un enfant, sans tarder et hors de sa présence

Les réunions avec l'ensemble du personnel et la présidente de l'association ont lieu trois ou quatre fois dans l'année.

Formation continue

Possibilités de stages. Cela permet de rencontrer d'autres professionnels et de confronter les expériences.

Le groupe d'analyse de la pratique professionnelle : un outil professionnel

L'observation constitue l'outil de base de chaque professionnel.

Elle nous permet de mieux connaître chaque enfant, de voir sa place parmi les autres enfants mais aussi ses relations avec chaque professionnel. Ainsi l'équipe peut réajuster sa pratique.

Par l'observation l'équipe va pouvoir mettre des mots lors d'une séparation difficile ou lorsqu'un enfant vit une situation angoissante.

Cahier de transmission

Ce projet repose sur la communication entre les professionnels, parents et enfants dans le respect des valeurs de chacun et du règlement commun à tous. Elle s'établit au moyen d'un échange oral quotidien entre les parents et les professionnels à l'arrivée et au départ de l'enfant.

Par ailleurs l'équipe qui évolue tout au long de la journée retranscrit par écrit sur le cahier de transmission, les moments forts de la journée. Cela permet de laisser une trace de ce qui se passe mais aussi d'observer l'évolution de chaque enfant.

Moyens d'évaluation

Le projet sera évalué et revu à chaque fois que nécessaire lors des réunions d'équipe.

VIII-/Informations pratiques

1 Coordonnées

Nom de la structure : Multi accueil ADMR Vals du Dauphiné

Adresse : 65 ROUTE DU 11 NOVEMBRE 1918

38490 LES ABRETS EN DAUPHINE

N° téléphone 06 89 68 51 93 / 04 76 32 43 28

Mail : hgiadmr@fede38.admr.org